



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 201 – novembre 2011 – prix de revient : 0,50 euro

Editorial

Ce mois de novembre, dernier de l'année liturgique, nous rappelle avec insistance les fins dernières. Nous avons commencé par porter nos regards vers les cieux afin de célébrer l'immense phalange de tous les saints. Nous nous tournons ensuite vers les âmes du purgatoire pour offrir en leur nom les prières et les sacrifices qui vont hâter leur délivrance. L'Eglise ouvre d'ailleurs son trésor des indulgences pour nous encourager les huit premiers jours du mois. La fin de novembre est marquée par les évangiles de la fin du monde et la perspective du jugement dernier qui rétablira toute justice.

C'est donc le moment opportun de nous rappeler l'existence de l'enfer, du châtement éternel des anges rebelles et des pécheurs impénitents. Cette vérité fait partie de celle qui sont savamment occultées ou vidées de leur substance dans la prédication au goût du jour. Il suffit par exemple de citer Jean-Paul II déclarant en 1999 : « La damnation reste une possibilité réelle, mais il ne nous est pas donné de connaître, sans une révélation spéciale, si et quels être humains sont effectivement concernés ». L'enfer existe donc, mais il reste vide tant que Dieu ne nous a pas transmis la liste précise des damnés. Un prêtre diocésain me confiait qu'il lui était impossible de prêcher sur l'enfer dans ses paroisses sans déclencher une révolution générale des assistantes pastorales, gardiennes de l'esprit du Concile.

Ce n'est pourtant pas ainsi que procédait Notre Seigneur. Estimant qu'un homme averti au vaut deux, il prêchait très régulièrement sur les fins dernières et donc sur l'enfer. Un docte dominicain, le Père Sineux, dans son *Initiation à la théologie de Saint Thomas*, ne compte pas moins de 15 mentions de l'enfer dans l'enseignement de Jésus-Christ, en termes directs ou sous forme de paraboles. C'est dénaturer l'Évangile que d'y

biffer des phrases comme : « Ceux qui ont fait le mal iront au supplice éternel » (Mt XXV, 46) ou « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel qui a été préparé pour le Diable et tous ses adeptes » (Mt XXV, 41).

L'enfer existe-t-il ?

Cette perspective d'un tourment éternel peut cependant nous troubler : comment un Dieu infiniment bon peut-il permettre un tel châtement pour ses créatures ? Ce trouble vient de notre difficulté à considérer la gravité du péché, l'ampleur du désordre qu'il introduit. Le pêcheur s'est délibérément soustrait à l'autorité de Dieu, il s'est rangé sous la bannière de Satan, le révolté, et il est mort dans cet état. Il n'a pas été pris par surprise : il savait très bien ce qu'il faisait. En enfer, il n'y a que des volontaires. Comme l'explique le Père Sineux :

« Qu'une justice inflexible surgisse pour mater la rébellion, réprimer le crime et rétablir l'ordre, n'est-ce pas ce qu'il y a de plus normal et de plus rassurant ? Le scandale, ce n'est pas que les méchants soient punis ; ce serait au contraire qu'après avoir bravé ici-bas les lois de la nature et de Dieu, après avoir jeté la perturbation dans le monde, donné libre cours à leur débauche et à leur cruauté, ils pussent encore impunément défier le Créateur et triompher insolemment dans l'Aut-delà ! ».

Il est important également de rappeler l'éternité des peines de l'enfer. Inutile d'imaginer un quelconque écoulement du temps qui finirait à la longue par raccourcir la peine des damnés. La liturgie nous le rappelle dans la belle prière du *Hanc igitur*, au canon de la messe : « ordonnez que nous échappions à l'éternelle damnation et que nous soyons comptés au nombre de vos élus ». Dans la messe de Paul VI, si la damnation est toujours mentionnée, elle n'est plus éternelle...

C'est toujours la tentation origénienne de l'apocatastase ou réconciliation finale des damnés avec Dieu. Mais comme le dit saint Grégoire le Grand : « C'est justice que ceux-là ne cessent jamais d'être punis qui ne cessent jamais de pécher ». La mort fixe de manière définitive l'âme dans l'état auquel elle se trouve précisément à ce moment. Une âme en état de grâce reste fixée dans cet état, même si l'âme doit encore se purifier des restes du péché, des peines temporelles non encore soldées. Un pêcheur en état de rébellion envers Dieu, qui refuse toujours la moindre conversion, reste dans ce triste état si la mort l'y surprend, qu'il ait d'ailleurs commis un seul péché mortel ou une multitude de fautes graves. Le Père Sineux nous éclaire aussi sur ce point :

« Les considérations sentimentales, invoquées pour préconiser l'atténuation progressive ou même la cessation possible des supplices de l'Enfer, oublient cet aspect primordial de la question. Il ne s'agit pas de souligner la disproportion entre une faute commise en un instant et une peine éternelle ! Cette faute inaugure un état qui subsiste, qui est devenu irrémédiable, exigeant par conséquent la répression de la justice ». S'il n'est pas éternel, l'enfer n'est plus qu'une dérision.

Méditons donc sur l'enfer, sur ses peines, d'abord l'absence de Dieu, la séparation d'avec le souverain Bien, la peine du dam, puis les peines temporelles : ce feu mystérieux qui fait souffrir les démons et les âmes des damnés, puis, après la résurrection des corps, ces souffrances infligées au corps qui s'est fait le complice du péché. La Sainte Vierge elle-même n'a pas hésité à présenter l'enfer aux trois petits enfants de Fatima, afin de les éclairer sur les châtiments des pécheurs. Prenons dès maintenant un aller-retour pour l'enfer, regardons cette place au chaud que le démon nous a préparée, afin d'éviter un aller simple le jour de notre mort. Certes, il vaut bien mieux faire le bien en étant animé du désir du ciel et de l'amour désintéressé pour notre Dieu, mais nous devons toujours garder en mémoire les peines de l'enfer afin de nous garder dans le droit chemin quand l'attrait du péché, soudain plus impérieux, ne pourra plus être contenu que par la crainte des châtiments éternels.

Une vision de Notre Dame à Sœur Josefa Menendez du 15 juillet 1923 résume les fruits spirituels que nous pouvons retirer de la méditation de l'enfer :

- un grand amour et une vive reconnaissance envers la Majesté divine qui malgré nos fautes nous préserve de tomber éternellement dans cet abîme ;

- une générosité sans mesure et un zèle ardent pour le salut des âmes, avec le désir d'en sauver beaucoup ;

- un grand désir de réparer tant de blasphèmes par des actes d'amour, impossibles aux âmes des damnés, mais que nous pouvons faire monter sans cesse vers Dieu.

L'enfer et la miséricorde ne s'opposent pas : Dieu est à la fois la justice infinie et la miséricorde infinie.

Abbé Ludovic Girod

Cérémonie de confirmations à Notre-Dame-de-France

Dimanche 27 novembre 2011
par Mgr Tissier de Mallerais

Inscription obligatoire au Prieuré
avant le 13 novembre
Récollecion au Prieuré
le 19 novembre

Indulgences pour les âmes du purgatoire

Le jour des morts (2 novembre) :

On peut gagner une indulgence plénière applicable seulement aux âmes du purgatoire en visitant une église et en y récitant un Pater et un Credo

Du 1^{er} au 8 novembre :

On peut gagner chaque jour une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire en visitant un cimetière et en y priant, même mentalement, pour les défunts.

Rappel :

Pour gagner une indulgence plénière, il faut, outre l'œuvre prescrite, la confession (dans les huit jours avant ou après), la communion, la prière aux intentions du souverain pontife et le détachement de toute affection au péché, même véniel.

Une seule confession suffit pour gagner plusieurs indulgences. Il faut par contre communier et réciter les prières aux intentions du Souverain Pontife pour chaque indulgence.

Activités paroissiales

Intention de la Croisade du Rosaire :

Tous les Croisés défunts et les âmes du purgatoire

Intention de la Croisade Eucharistique :

La grâce d'une bonne mort, les mourants et les âmes du purgatoire

Catéchismes :

Reims :

Enfants (de 5 à 14 ans) : les mercredis 9, 16 et 30 de 14h30 à 16h30.

Adolescents (de 13 à 16 ans) : le mercredi de 17h30 à 18h30 en période scolaire

Adultes : les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois de 20h30 à 21h30.

Nouveau cycle : l'histoire sainte

Mardi 8 : Introduction à l'histoire sainte

Mardi 22 : La création et la chute

Troyes :

Les dimanches 13 et 27 de 16h30 à 17h30

Cercles de Tradition :

Reims : Samedi 3 décembre à 18h30 chez M. et Mme Lepape

sujet : les persécutions des trois premiers siècles

Troyes : Dimanche 27 après la messe : la liturgie

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

Prunay, mardi 15 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier les jeunes enfants à une institutrice).

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Meute Bienheureux Charles de Foucauld

(Louveteaux, garçons de 8 à 12 ans) : réunion à Prunay le samedi 5 de 14h00 à 17h00.

Ronde Sainte-Clotilde (Jeannettes, filles de 8 à 12 ans) : idem

Troupe des Scouts (garçons de 12 à 18 ans),
prochaine activité : pèlerinage à Rome du 19 au 24 décembre.

Carnet de famille

Vocations religieuses

Prise d'habit de Priscille Le Conte au Carmel du Cœur Immaculé de Marie à Eynesse le 5 novembre

Vœux définitifs de Sœur Marie-Emilie Thienpont le 3 septembre au Cours Saint-Dominique de Pouilly-en-Auxois

Entrée au noviciat de Soline Thienpont le 8 septembre au Cours Saint-Dominique de Saint-Pré

Dates à retenir :

- Confirmations à Reims le dimanche 27 novembre
- Galette des Rois le dimanche 8 janvier en présence de M. l'Abbé de Cacqueray

Quelques photos du pèlerinage de Liesse



Le départ à Marchais



Le sermon de l'Abbé Boivin

Au fil du temps

Samedi 24 septembre : pèlerinage de rentrée à Notre-Dame-de-Liesse. Le repas tiré du sac fut pris à l'abri du pèlerin à partir de midi. L'Abbé Claude Boivin, Premier Assistant du Supérieur de District, nous rejoignit à cet endroit qu'il connaît bien. Le curé, nouvellement installé, vint nous saluer.



La messe solennelle sur l'esplanade

Comme le soleil régnait sans partage dans le ciel, nous pique-niquâmes dehors. A 14h00, les pèlerins se rassemblèrent devant l'église de Marchais pour le début de la marche. Nous cheminâmes en récitant le chapelet et en écoutant de nouveau la belle histoire de Liesse : la délivrance des chevaliers et la conversion d'Ismérie. A notre arrivée à Liesse, nous pûmes quand même, grâce à la générosité exceptionnelle de Mgr Giraud, pénétrer dans la basilique pour un moment de prière. Nous nous rendîmes ensuite sur l'esplanade où l'Abbé de Beaunay avait installé tout le nécessaire pour la messe solennelle en plein air. Nous commençons à avoir l'expérience. La messe solennelle fut célébrée devant une bonne centaine de fidèles par l'Abbé Boivin, qui nous rappela dans son sermon, l'urgente nécessité de prier et d'œuvrer pour la conversion des musulmans, thème de ce pèlerinage. L'Abbé Girod assura les fonctions du diacre et l'Abbé de Beaunay celles de sous-diacre. Après la messe, les louveteaux se rassemblèrent pour la promesse de l'un des garçons.

Lundi 26 : conférence de M. Carichon sur Agnès de Nanteuil. Cette conférence eut lieu dans une salle très agréable et fonctionnelle de la Maison des Associations à Reims, grâce à l'Association Marnaise Christianisme et Société, que nous tenons à remercier. M. Carichon nous retraça,

devant un public hélas clairsemé, avec une grande maîtrise la vie de cette jeune fille de Vannes entrée dans la résistance, arrêtée par la Gestapo et morte durant son incarcération. Il dédicença ensuite son ouvrage, arrivé déjà à la troisième édition.

Samedi 1^{er} et dimanche 2 octobre : Journées de la Tradition à Villepreux. L'Ecole Saint-Rémi s'y rend afin de tenir les stands de jeux pour les enfants. Mgr Fellay prononce le samedi une conférence devant une salle comble sur les derniers événements romains. Ces journées permettent aux associations, aux éditeurs et aux artisans de la Tradition de se faire connaître et favorisent ainsi l'entraide et la charité.

Vendredi 7 et samedi 8 : Récollecion de doyenné à Camblain-l'Abbé. Les nécessités du ministère font que seul l'Abbé de Beaunay peut s'y rendre du Prieuré. L'Abbé Rigault s'y rend aussi par ses propres moyens. Sous la direction de l'Abbé Jacques Laguérie, Second Assistant du District de France, les prêtres rassemblés écoutent la conférence de l'Abbé de Beaunay et partagent leurs avis sur les questions d'apostolat.

Samedi 8 : grande sortie d'automne pour les louveteaux et les jeannettes dans la forêt de Verzy. Tous les chefs et toutes les cheftaines sont présents pour encadrer ce petit monde, lui faire découvrir les secrets de la forêt ou lui apprendre à faire un brélage.



Pèlerinage de Saint-Walfroy

Du lundi 10 au samedi 15, l'Abbé Girod suit sa retraite spirituelle annuelle avec les 19 séminaristes de 1^{ère} année à Flavigny.

Mardi 11 : journée d'adoration du Saint Sacrement au Prieuré de Prunay, placée sous l'entière responsabilité de l'Abbé de Beaunay. Les fidèles et les élèves se relaient devant Jésus Hostie afin de prier aux grandes intentions de l'Eglise.



Pèlerinage de Saint-Walfroy

Dimanche 16 : Pèlerinage au sanctuaire de Saint-Walfroy dans les Ardennes. La messe est célébrée le matin à Charleville-Mézières par l'Abbé Girod

qui se rend ensuite avec quelques fidèles à l'abri du pèlerin de Saint-Walfroy pour un repas tiré du sac. A 15h30, les pèlerins se rassemblent devant l'église de Margut. Nous montons la colline en récitant le chapelet et en méditant sur les stations du chemin de la croix. Nous terminons notre pèlerinage devant le gisant du saint prédicateur de l'Evangile au VIème siècle dans ces régions alors soumises aux ténèbres du paganisme. Saint Walfroy fut un exemple de pénitence : il vécut comme un stylite, ce qui est certainement plus difficile dans les Ardennes que sur les bords de la Méditerranée.

Du samedi 22 au lundi 24 : pèlerinage national à Lourdes. Les Abbés ne peuvent s'y rendre cette année en raison de l'effectif (provisoirement) restreint, mais les fidèles se déplacent afin de puiser des grâces particulières dans cette terre sanctifiée par la présence de l'Immaculée.

Les catholiques et la politique

La question de l'action politique des catholiques peut susciter de légitimes débats, d'autant que cette question n'est pas du domaine de la foi et qu'elle implique la vertu de prudence. L'Abbé Xavier Beauvais, dans l'éditorial du Chardonnet d'octobre dernier expose quelques principes fort clairs qu'il est bon de toujours garder à l'esprit.

Si, comme l'a écrit Henri Charlier, « La politique est, après le service de Dieu, la plus haute fonction à laquelle on puisse aspirer, car elle a pour objet de rechercher le bien commun des hommes et de l'assurer autant qu'il est possible », vous comprenez pourquoi la politique doit nous intéresser.

Si « Le bien commun consiste à trouver commodément de quoi vivre, à éloigner les obstacles matériels tant à la vie du corps qu'à celle de l'âme, la misère, la discorde, les occasions du vice et du péché », vous comprenez aisément pourquoi un catholique ne peut rester indifférent à la politique.

Devons-nous, en tant que catholiques, réserver jalousement nos jours à une action purement spirituelle et purement religieuse ? Devons-nous fuir toute activité politique ? Beaucoup d'âmes pieuses, militantes, dévouées, vous diront oui. La conséquence est de mettre les catholiques en marge du monde moderne. Attention, non pas en

marge de ce monde lui-même au sens absolu du terme, puisqu'ils participeraient à sa vie profonde par l'action puissante de la prière, mais indiscutablement en marge de son activité pratique quotidienne.

Alors permettez-moi de dire non. Il y a tout au contraire une nécessité qui s'impose aux catholiques d'étudier la science politique, de prendre position à l'égard des problèmes qui se posent aujourd'hui dans tous les domaines qui concernent la société à laquelle nous appartenons, de travailler ainsi très particulièrement au règne social de Notre Seigneur. Il y a donc un malentendu qu'il faut tirer au clair.

D'abord, il ne s'agit pas de discuter l'importance de la primauté de l'action religieuse et spirituelle. On ne pourrait même pas concevoir que des catholiques puissent un instant songer à s'unir pour une action commune politique sans mettre au premier rang de leurs moyens d'action les moyens

proprement spirituels qui sont en quelque sorte leur privilège et dont ils savent la puissance illimitée. Ce serait demander à la nature ce qu'elle est incapable de produire par elle-même sans la grâce.

Nous pensons seulement que les catholiques ne doivent négliger aucun autre moyen de remplir leur mission terrestre. Et là deux questions se posent :

1. Est-ce que dans l'absolu la primauté du spirituel doit signifier l'exclusivité du spirituel ?
2. Est-ce que dans le domaine de l'action, l'activité spirituelle peut effectivement se concrétiser sans le secours d'aucune activité matérielle ni des données de la raison pratique ?

La réponse est claire me semble-t-il :

- Primauté signifie subordination mais non pas exclusion des autres puissances et moyens.
- L'intégration, l'incarnation des vérités religieuses et des forces spirituelles dans les réalités terrestres et humaines, politiques, suppose la connaissance et aussi le respect de ces réalités et de leurs lois providentielles.



Le chevalier d'Emmanuel Frémiet

Jean Ousset, dans son livre *L'Action*, a mis en lumière la place de notre action en tant que catholiques sur le plan politique.

On a parfois l'impression que plus rien d'efficace ne peut encore être tenté pour enrayer les

progrès de la Révolution, tellement elle agit comme un rouleau compresseur. Pourtant, nous ne pouvons pas être définitivement réduits et condamnés à nous battre sans espoir de vaincre. Nous ne pouvons pas nous contenter, et nous n'en avons pas le droit, d'être une espèce d'arrière-garde chargée simplement de permettre au gros de la troupe, déjà repliée, de démobiliser aux moindres frais.

Notre ambition n'est pas de cultiver un souvenir, de constituer des groupes pour consoler la minorité que nous sommes, pour simplement conserver les éléments d'une doctrine politique et sociale dont la majorité ne veut plus. Tout cela serait très éloigné d'une entreprise de reconquête sociale et politique. Il faut donc un engagement conquérant. Ce qui est en question c'est de savoir ce que vous voulez :

- ou vous contenter d'être un petit groupe de nostalgiques, de types pas comme les autres qui se réconfortent de temps à autre en une réunion, un repas, autour d'une bière où on refait stérilement le monde.

- ou travailler efficacement au triomphe du Christ-Roi, au triomphe de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Que ce combat soit difficile, il ne faut pas le sous-estimer ; que les moyens naturels à prendre soient devenus plus rares, c'est une réalité. Ce combat est d'autant plus difficile que la Révolution marque des pas chaque jour depuis tant de lustres. Et puis bien d'autres causes peuvent nous faire baisser les bras ou sombrer dans une mondanité stérile : le manque d'ardeur, le repli sur soi, le découragement, tant de nos amis même qui ont lâché, la crise de l'Eglise qui a engendré tant de divisions et suscité tant de lâchetés. Bref, il se peut que face au fait de nous voir reculer sans cesse, face au fait de ramer et de voir certains, même de nos amis, être emportés par le courant, nous soyons tentés d'écarter l'efficacité à tout prix sous prétexte que, pour le marxisme, la notion d'efficacité étant seul principe souverain du jugement et de l'action, nous refusons cet excès.

L'écueil du naturalisme

Il se peut que nous soyons tentés de tomber dans un autre excès si favorable à la loi du moindre effort, en politique comme en tout, à savoir de nous dire : nous semons, le sort de la moisson appartient à Dieu seul. Manière un peu simpliste d'expliquer la parabole du semeur. Cette parabole n'enseigne pas à se décharger sur Dieu du meilleur rendement de la semence, mais elle fait observer que celle-ci porte cent pour un, ou se perd, stérile

selon qu'elle tombe ou non dans une terre convenablement préparée.

Preuve qu'il ne suffit pas d'un effort initial et à court terme pour garantir le bienfait de la moisson, mais qu'il y faut la vertu d'une culture, autant dire d'un effort, d'une action convenables.

Certes, les desseins de Dieu sont impénétrables, et ses voies ne sont pas nos voies. Mais sous prétexte que Dieu peut triompher avec rien, c'est en ne faisant rien nous-mêmes, rien de convenable, rien de suffisant, qu'au nom d'un surnaturel curieusement interprété, nous attendons souvent une victoire dont on peut dire cette fois, que Dieu ne l'accordera jamais tant que nous l'attendrons ainsi. Il y a dans cette évasion surnaturelle, apparemment édifiante, une façon inadmissible de nous dispenser du plus élémentaire devoir d'autocritique. Serait-il normal que la vérité soit si continuellement stérile ? Serait-il normal que le mensonge soit si continuellement triomphant ?



Ste Jeanne d'Arc a aussi besoin de son épée
(Statue de Dubois à Reims)

De l'efficacité en politique

Je voudrais revenir à la question de l'efficacité, d'autant qu'en politique, puisque nous sommes dans l'obligation de l'action, elle a une place importante. Jean Ousset, dans son ouvrage *L'Action*, relate un exemple.

« Nous avons gardé le souvenir d'une conversation avec un éminent religieux. Comme nous lui faisons part de l'extrême difficulté à mobiliser les "fils de lumière" :

- Ne vous inquiétez pas, répondit-il, le résultat importe peu. L'important est qu'ainsi vous gagniez le ciel !

- Eh sans doute, répondîmes-nous, cela est bien doux, nous ne croyons pas cependant que cet

argument puisse dispenser du devoir d'efficacité temporelle qui est la raison d'être du type d'action envisagé ».

Dans la vie surnaturelle, la vie intérieure et le pur amour de Dieu, l'évidence temporelle d'un résultat importe peu puisqu'en cet ordre des choses, la fin directe, immédiate est de plaire à Dieu, et qu'on sait que ce but est atteint dès lors qu'on s'y applique généreusement. Et Ousset cite deux exemples :

- Que penserait-on par exemple, du moine cuisinier qui sous prétexte qu'il gagne le ciel en s'évertuant autour de ses fourneaux, ne s'inquiéterait nullement de l'effet de ses mixtures, plats brûlés, sauces purgatives ou bouillons foudroyants ?

- Que penserait-on de la religieuse infirmière qui sous prétexte qu'elle gagne aussi le Ciel en tant que religieuse priante et fervente, ne s'inquiéterait pas de l'inefficacité habituelle des remèdes choisis, des soins prodigués ?

Et qui oserait lui dire : « Ma sœur, ne vous inquiétez pas de ce que les malades meurent comme à plaisir dès qu'ils vous sont confiés. Peu importe le résultat. Courage. Le plus important est qu'ainsi vous gagniez le ciel. »

Eh bien le même argument s'applique, il me semble, aux soins d'une action politique de la part des catholiques. Certes, Dieu peut permettre que le travail le plus consciencieux, l'effort le plus prudent, le courage le plus généreux soient vaincus. Et il importe de savoir supporter surnaturellement ces épreuves, mais sans qu'elles puissent devenir un argument d'indifférence aux résultats, de mépris envers l'efficacité temporelle qu'une action pareille ne peut pas ne pas chercher à avoir.

Nous devons donc faire attention à une certaine façon déshonorante qui consisterait :

- à ne point s'inquiéter assez de la victoire ;
- à prendre trop allègrement le parti de l'échec ;
- à trouver normal la stérilité de notre action.

Il faudra donc toujours se souvenir de cette parole célèbre de sainte Jeanne d'Arc : « Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire ».

Donc attention au piétisme qui ne se croit surnaturel parce que désincarné, attention, si j'ose dire, à la prière comme argument de négligence, de paresse, de passivité.

Attention à ce surnaturalisme borné à ce qui est extraordinaire dans la piété, en attente d'un miracle, en attente de la réalisation d'une prophétie selon laquelle tout s'arrangera sur une intervention divine.

Attention à la mentalité apocalyptique qui consiste à dire : « C'est prévu, nous sommes dans

les derniers temps, nous attendons le cataclysme final qui est bien mérité ».

Quand sainte Jeanne d'Arc nous livra cette parole célèbre, c'est en réponse à l'argument : « Vous dites que Dieu veut délivrer le peuple de France de ses calamités, mais s'il le veut, il ne lui est pas nécessaire de mettre en mouvement les hommes d'armes ». Donc :

- Prier, comme si notre action devait être inutile.
- Agir comme si notre prière l'était aussi. Sans quoi il est normal de se heurter à un double péril :
- celui d'un providentialisme béat, quiétisme de l'action, indifférence pratique. On ne pense pas bien l'action, on improvise en comptant sur l'aide de Dieu, mais on oublie qu'il ne saurait bénir n'importe quoi fait n'importe comment. Dieu ne s'est pas engagé à suppléer à nos négligences coupables. Ce faux esprit surnaturel ne mérite que l'échec
- celui d'un naturalisme pratique ou activisme. On ne pense pas bien l'action. Sûr de soi et de ses moyens on ne compte pas sur Dieu, on ne compte plus avec Dieu. Que ces moyens viennent dès lors à manquer, c'est le découragement, l'abandon. Dieu n'ayant point béni, c'est la stérilité absolue, le prétendu remède s'étant montré pire que le mal. Ceci m'amène cependant à une autre précision d'importance capitale.

Notre action politique est celle de catholiques, c'est-à-dire, qu'elle doit être informée par une conviction religieuse et une pratique religieuse profondes. Conviction profonde que le règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ est impossible sans le surnaturel : il est le fruit de la grâce du Christ Rédempteur. Et par conséquent il ne peut se défendre ou se conquérir que par les moyens naturels surnaturalisés. Ceci pour éviter de tomber dans le naturalisme politique qui ne peut qu'aboutir à la stérilité totale de notre action. C'est d'ailleurs là peut-être la raison de bien des échecs de la contre-révolution. Beaucoup ont perdu le sens du combat contre-révolutionnaire parce qu'ils n'avaient plus le sens surnaturel, l'esprit surnaturel ; on ne sait plus que s'il faut combattre, certes, c'est cependant Dieu qui donnera la victoire ; on oublie trop que sans Dieu nous ne pouvons rien faire. Il n'y a pas donc d'ordre social stable et durable sans NS Jésus-Christ, c'est-à-dire concrètement si nous ne vivons pas de la doctrine du Christ, si nous ne vivons pas de la grâce puisée aux sources de sanctification : la prière et les sacrements, la croissance dans les vertus.

Abbé Xavier Beauvais

Honneur aux défenseurs du Christ

Des jeunes gens et des jeunes filles ont manifesté leur désapprobation lors d'un spectacle blasphématoire contre le Christ. Les pouvoirs publics ont réagi avec férocité contre ceux que la grande presse vilipende comme des fondamentalistes, nouveau superlatif d'intégriste. L'avocat qui s'est chargé de défendre ces valeureux chrétiens témoigne.

En ma qualité d'avocat, j'ai été appelé à assumer **la défense de ces catholiques de toutes générations et de tous milieux, qui depuis quelques jours ont manifesté par un courage sans précédent leur indignation** face à une des injures publiques la plus grave faite à l'image au combien sacrée et chère au cœur de tout chrétien. En effet, depuis quelques jours, se joue au théâtre de la ville à Paris une pièce dont le thème est un vieillard déféquant sur scène pendant plus d'une heure, un second acteur jouant son fils venant lui essuyer les fesses à intervalles réguliers. **Les excréments sont ensuite utilisés pour recouvrir et badigeonner un portrait géant du Christ.**

Cette « œuvre » destinée à une caste bourgeoise d'initiés privilégiés est subventionnée par les fonds publics, en pleine période de crise, lorsque tant de gens, auxquels nos hommes politiques ventripotents imposent une politique d'austérité, peinent à joindre les deux bouts, y compris ces catholiques dont les impôts sont utilisés pour les injurier gravement dans ce qu'ils ont de plus cher, pour la seule et unique satisfaction des quelques amis du multimilliardaire Pierre BERGE, mécène du « festival d'automne » organisé conjointement par la mairie de Paris et le Ministère de l'inculture.

Pour avoir simplement et sans violence osé s'en indigner, **ces catholiques ont fait l'objet d'une véritable rafle généralisée**, par cars entiers de police, avant de subir un acharnement judiciaire particulièrement aberrant. Dans les faits, si quelques jets d'œufs ou d'huile ont agrémenté les premières représentations, la très large majorité de mes clients n'a en réalité strictement rien fait d'autre que de se lever de leur siège dans le théâtre pour siffler ou manifester leur désapprobation par des mots simples, sans injures ni grossièretés. Certains autres se sont contentés d'une prière. Un tarif de groupe leur a été appliqué à tous, sans distinguer les simples « siffleurs » des lanceurs d'œufs : atteinte à la liberté d'expression, **violence avec arme et dégradation de biens... !**

Pire encore, de simples spectateurs non catholiques et sans aucun rapport avec cette action contestataire, des personnes qui venaient au théâtre pour se détendre ont été arrêtés pour avoir quitté leur fauteuil, souhaitant rentrer chez eux parce que la pièce les ennuyait. Ainsi tous ceux qui ne partagent pas le goût de Monsieur le Maire de Paris et de Monsieur le Ministre pour les matières fécales sont passibles de poursuites pénales et de détention !!! **Mais surtout, j'ai pu constater que tout était mis en œuvre pour priver intégralement mes clients des droits de la défense les plus essentiels et les plus fondamentaux.** Le Code pénal et le Code de Procédure Pénale ont tout simplement fait l'objet d'une suppression spéciale pour ces catholiques.

Deux nuits de suite, je suis passé de commissariat en commissariat pour assister mes clients placés en garde à vue. Alors que je me présentais au poste du Vème arrondissement de Paris, muni de ma carte professionnelle, il m'a tout simplement été interdit de voir mes clients et de leur parler après que le policier de l'accueil ait passé un coup de téléphone... ! Il a été signifié à mes clients qu'ayant été arrêtés à Paris, ils n'avaient pas le droit de désigner pour leur défense un avocat du barreau de Chartres : premier mensonge. Il leur a ensuite été signifié que le même avocat ne pouvait défendre à la fois plusieurs des personnes impliquées dans l'affaire : second mensonge. L'on a tenté faire signer à mes clients un procès-verbal signifiant la fin de leur garde à vue de 24 H, alors qu'ils en étaient déjà à leur 32ème heure de garde à vue !

Et des telles manœuvres se sont répétées et multipliées durant toute la procédure.



Castelluci, digne descendant des sans-culotte de la Révolution française. Celui de ce dessin anonyme ne s'en prend qu'au Bref du Pape Pie VI rejetant la Constitution Civile du Clergé, pendant que des cortèges blasphématoires et des bûchers sont organisés. La dimension scatologique semble une constante de la pensée révolutionnaire. Les révolutionnaires ont eu d'abord comme devise : « La liberté ou la mort ».
Extrait de Jean Dumont, *Pourquoi nous ne célébrerons pas 1799*, A.R.G.E, 1987.

Si dans les autres commissariats les entretiens se sont mieux passées, les officiers de police judiciaire, censés être maîtres de la décision de placer ou non un citoyen en garde à vue, m'ont confié que ce **pouvoir leur avait été ôté dans cette affaire précise et qu'ils avaient subi eux-mêmes d'extraordinaires pressions venant « de très haut »**. D'autres policiers se sont dits révoltés que les maigres moyens dont ils disposent soient mobilisés dans une affaire aussi absurde et ont même déclaré ouvertement aux personnes

placées en garde à vue leur sympathie à l'égard de leur cause. Alors qu'on me laissait entendre que mes clients seraient libérés sous peu après leur arrestation, les policiers me confiaient qu'ils avaient finalement reçu de « nouvelles instructions » pour que la garde à vue soit prolongée au maximum !

Il semble donc que la mairie de Paris et le Ministère de l'inculture aient donné leurs « instructions » et leurs ordres à tous les intervenants de la chaîne judiciaire, interférant ainsi pour leur propre compte dans l'enquête, ce qui est parfaitement illégal et constitue un remarquable abus de pouvoir. Certains ont été placés en garde à vue au milieu d'individus retenus pour une agression au couteau. Ces individus étaient libérés quelques heures après leur arrestation, alors que l'on signifiait à mes clients une prolongation de leur détention, soit de nouveau 24 heures en cellule, à raison d' « instructions spéciales »...

48 heures de garde à vue pour avoir sifflé dans un théâtre !!!

J'ai vu de jeunes filles à peine sorties de l'adolescence, menottées et le regard brisé...pour avoir dit une prière. Ces catholiques ont ensuite été déférés devant « *le Juge des Libertés et de la Détention* ». Je me suis présenté à l'audience pour 19 d'entre eux avec l'intention de plaider l'absence de mesures contraignantes.

Le juge a commencé l'audience en énonçant la décision...qu'il avait déjà prise sans même avoir jugé. Il m'a été purement et simplement interdit de plaider ! Le juge me signifiait que sa décision – déjà prise avant l'audience - ne saurait être contestée tant sur le principe que sur le fondement. Avec le plus grand sérieux, ce magistrat invoquait « *une conspiration contre la liberté d'expression* », seul instant de cette tragique histoire où il m'a fallu retenir un fou rire. Accusant mes clients d'entrée en force dans le théâtre (alors qu'ils avaient acheté leur place), ce juge les accusait d'atteinte à la liberté d'expression avant de leur expliquer, toujours avec le plus grand sérieux, que « *la liberté ne doit pas nuire à autrui* »... !

Sauf aux catholiques apparemment.

En une seule et même audience, ce juge a rendu une sentence générale applicable à toutes ces fournées de malheureux, sans se pencher à aucun moment sur les faits ni les actes, exerçant sa fonction de la manière des plus industrielles, visiblement très empressé de satisfaire un ministre ou un maire pour le bon avancement de sa carrière.

Mes clients ont donc tous été placés sous contrôle judiciaire, le magistrat leur expliquant que s'ils s'avisait de rencontrer de nouveau leurs compagnons d'infortune ou de s'approcher du théâtre, ils seraient placés en détention jusqu'au procès... ! Enfin il leur rappelait que leur comportement – dont il ignorait tout – pouvait être sanctionné par trois ans de prison. Rien que ça. Heureusement le ridicule ne tue pas, sans quoi un magistrat nous aurait déjà quitté.

Après l'Affaire d'OUTREAU, l'affaire d'outrés ?

En résumé, **pour avoir simplement sifflé ou prié dans un théâtre** exposant des excréments sur le visage de leur Père, dans une mise en scène payée avec leurs impôts en période de crise, ces catholiques ont été arrêtés, maintenus en garde à vue durant 48 h, menottés, condamnés sans jugement, traités comme des chiens, des trafiquants de drogue ou des terroristes, privés de leur droit à une défense, isolés de leur avocat et placés sous contrôle judiciaire.

En toute humilité je dois avouer que je ne m'attendais pas à une telle ampleur dans la violation des droits de la défense les plus élémentaires, sans parler de la justice sur le fond. La nausée m'est montée.

Malgré tout je garde l'espoir que devant le Tribunal Correctionnel devant lequel ces malheureux sont convoqués, la justice sera rendue par de véritables magistrats, droits, intègres, impartiaux et indépendants.

Maître François SOUCHON, avocat au barreau de CHARTRES

Dom Guéranger : Le culte des reliques

Si nous avons les yeux des Anges, la terre nous apparaîtrait comme un champ immense, ensemençé pour la résurrection. La mort d'Abel ouvrit le premier sillon ; depuis, les semailles se poursuivent sans trêve, en tous lieux. Quels trésors déjà elle renferme en son sein, cette terre du labour et de l'infirmité ! Quelle moisson elle promet au ciel, quand le Soleil de justice, dardant sur elle soudainement ses feux, fera surgir non moins soudainement de la glèbe les épis du salut, mûrs pour la gloire ! Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'Eglise bénisse, et qu'elle dirige elle-même la mise au sillon du précieux froment.

Mais l'Eglise ne se contente pas de semer toujours. Parfois, comme impatiente de l'attente, elle lève de terre le grain d'élite qu'elle-même y avait déposé (...) et dégageant du limon le germe immortel, elle prélude pour lui aux magnificences de l'avenir : soit qu'elle le recueille dans l'or et les étoffes précieuses, le porte en triomphe, convoque à l'honorer les foules ; ou qu'appelant de son nom des temples nouveaux, elle lui décerne l'honneur suprême de reposer sous l'autel où s'offre à Dieu le Sacrifice auguste.

« Veuillez, en effet, votre charité le comprendre, explique saint Augustin¹, nous n'élevons pas d'autel à Etienne en ce lieu, mais des reliques d'Etienne nous faisons un autel à Dieu. Dieu les aime, ces autels ; et si vous me demandez pourquoi, c'est que *la mort des saints est précieuse devant lui*². » Pour obéir à Dieu, « l'âme invisible a quitté sa maison visible ; mais cette maison Dieu la garde : et il trouve sa gloire dans les honneurs rendus par nous à cette chair inanimée ; et lui donnant la vertu des miracles, il la revêt de la puissance de sa divinité³. » De là les pèlerinages au tombeau des Saints.

(...) Et ailleurs, achevant d'expliquer l'admirable lettre aux Romains du Docteur des nations, la *bouche d'or* s'écrie : « Qui maintenant me donnera de me prosterner au sépulcre de Paul, de contempler la poussière de ce corps qui complétait, souffrant pour nous, ce qui manquait au Christ en ses souffrances⁴ ? La poussière de cette bouche qui parlait devant les rois sans rougir, et nous montrant ce qu'était Paul, nous révélait le Seigneur de Paul ?



La poussière aussi de ce cœur, vraiment cœur du monde, plus élevé que les cieux, plus vaste que l'univers, cœur du Christ autant que de Paul, où se lisait, gravé par le Saint-Esprit, le livre de la grâce ? (...) Oui ; je voudrais contempler la tombe où son couchés ces instrument de la justice, de la lumière, ces membres du Christ, ce temple de l'Esprit-Saint. Corps vénéré qui, avec celui de Pierre, protège Rome plus sûrement que tous les remparts⁵. »

Ces textes et bien d'autres n'empêchèrent pas qu'au XVI^e siècle l'hérésie, profanant les saints tombeaux, ne prétendît en cela nous ramener aux mœurs de nos pères. Mais à l'encontre de ces étranges réformateurs, le Concile de Trente ne faisait qu'exprimer l'unanime témoignage de la Tradition dans la définition suivante, où se trouvent résumées les raisons théologiques du culte rendu par l'Eglise aux reliques des Saints :

« Vénération est due par les fidèles aux corps des martyrs et des autres Saints qui vivent avec Jésus-Christ. Ils furent en effet ses membres vivants et le temple de l'Esprit-Saint ; il doit les ressusciter pour la vie éternelle et pour la gloire ; Dieu par eux accorde aux hommes beaucoup de bienfaits. Ceux donc qui disent que les reliques des Saints ne méritent point d'être vénérées, que c'est inutilement qu'elles sont honorées des fidèles, que c'est en vain qu'on visite les mémoires ou monuments des Saints pour obtenir leur aide : ceux-là sont absolument condamnables ; et en la manière qu'elle les a dès longtemps déjà condamnés⁶, l'Eglise maintenant à nouveau les condamne⁷. »

Extrait de *L'Année Liturgique, Le Temps après la Pentecôte*, tome VI, X^{ième} éd., p. 187-190.

¹ Aug. Sermo CCCXVIII, de Stephano Mart. V.

² Psaume cxv, 15.

³ Aug. Sermo CCLXXV, de Vincentio Mart. II.

⁴ Col. I, 24.

⁵ Chrys. In Epist. Ad Rom. Hom. XXXII.

⁶ Conc. de Nic. II, c. VII

⁷ Conc. Trid. Sess. XXV. De invocatione, veneratione et reliquiis Sanctorum.

		Calendrier liturgique novembre 2011	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves
mardi	1	Toussaint		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
mer	2	Commémoration des fidèles défunts	Messe à 11h15	Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
jeudi	3	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	4	Saint Charles Borromée	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	5	De la Sainte Vierge		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	6	21 ^{me} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	7	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	8	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	9	Dédic. du Très St Sauveur	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	10	Saint André Avellin	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	11	Saint Martin	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	12	Saint Martin Ier		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	13	22 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	14	Saint Josaphat	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	15	Saint Albert le Grand	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	16	Sainte Gertrude	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	17	St Grégoire le Thaum.	Messe : 7h30		
vend	18	Dédicace des basiliques St Pierre et St Paul	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	19	Ste Elisabeth de Hongrie		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00 (Lametz)
dim	20	23 ^{ème} et dernier dim. après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	21	Présentation de la Ste Vierge	Messe : 8h30		
mardi	22	Sainte Cécile	Messe : 11h15		
mer	23	Saint Clément Ier		Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	24	Saint Jean de la Croix	Messe : 11h15		
vend	25	Sainte Catherine d'Alexandrie		Conf : 18h – M : 18h30	
sam	26	Saint Sylvestre		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	27	1 ^{er} dimanche de l'Avent		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	28	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	29	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	30	Saint André	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	

Joinville (52) : Couvent des Annonciades – 22 avenue Irma Masson

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 9h30, messe à 10h00

Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30